

Délibération n°37

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
12 mai 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 mai 2021

Objet : Plan de formation 2021

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

-M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas
- Mme VAUGIEN Evelyne

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°37 – Plan de formation 2021

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et, notamment, son article 7,
Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,
Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que le plan de formation est l'élément essentiel de la politique formation des employeurs locaux, qu'il a vocation à organiser le programme des actions de formation orienté vers l'activité professionnelle et le déroulement de carrière des agents au sein de la collectivité ainsi que vers les besoins des services,
Considérant l'avis du comité technique en date du 26 mars sur le plan de formation 2021,

Le conseil communautaire, sur proposition du Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, décide d'adopter le plan de formation 2021, tel qu'annexé à la délibération.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021***

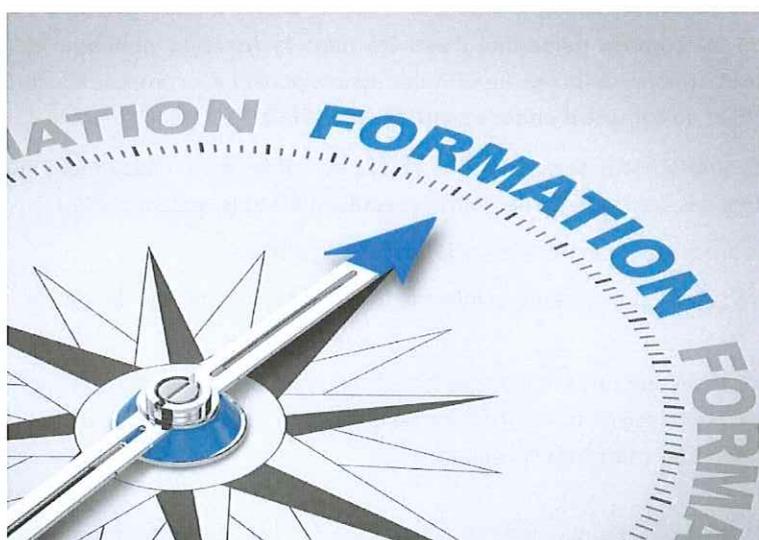
Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

PLAN DE FORMATION 2021



ACTUALITE REGLEMENTAIRE

FINANCEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES APPRENTIS

Le CNFPT finance le coût de la formation des apprentis accueillis dans les collectivités locales à hauteur de 50 % d'un montant plafonné.

REGLES DEROGATOIRES DE FORMATION DE TITULARISATION

Lorsque la titularisation d'un fonctionnaire stagiaire relevant de l'un de ces cadres d'emplois doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2020, elle n'est pas subordonnée à l'obligation de suivi de la formation d'intégration si cette dernière n'a pu se dérouler, en tout ou partie, pendant la période comprise entre le 17 mars 2020 et le 31 décembre 2020. Dans ce cas, la formation d'intégration est réalisée avant le 30 juin 2021.

COTISATION CNFPT

Le CNFPT n'a pas perçu les cotisations obligatoires des collectivités de novembre et décembre 2020.

FORMATIONS A DISTANCE - CNFPT

Au regard du contexte sanitaire, des évolutions sont intervenues dans l'organisation des formations du CNFPT.

Les formations d'intégration sont principalement organisées en formation à distance pour l'ensemble des catégories. Toutefois, des sessions en présentiel ont été maintenues pour les agents de catégorie C.

Concernant les préparations concours/examens, les tests de positionnement s'effectuent à distance depuis juin 2020. Les journées de préparation s'effectuent majoritairement à distance.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

La loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire publiée le 15/11/20 accorde un délai supplémentaire aux agents contractuels pour renseigner leurs droits DIF (Droit Individuel à la Formation) acquis avant 2015, sur le site « Mon Compte Formation ». L'échéance a été fixée au 30 juin 2021.

Le compte personnel d'activité (compte personnel de formation et compte d'engagement citoyen)

Les modalités de mise en œuvre du CPA sont définies par le **décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie**. Le CPA des agents publics est composé du **compte personnel de formation (CPF)** et du **compte d'engagement citoyen (CEC)**.

La portabilité des droits entre secteur public et secteur privé était initialement garantie par des modalités de gestion des droits identiques entre le secteur privé et le secteur public :

- alimentation des droits en « heures » dans la limite de 150 heures ;
- gestion des droits par un système d'information commun géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Les évolutions dans le secteur privé ont amené le secteur public à adapter son dispositif au travers de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et d'un décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 selon les modalités suivantes :

• **Les droits acquis au titre d'une activité exercée en qualité d'agent public restent comptabilisés en heures**, ces droits étant désormais gérés dans un compte distinct de ceux acquis au titre d'une activité régie par le code du travail. Une même personne peut donc être titulaire à la fois de droits CPF comptabilisés en heures et en euros ;

• La définition du rythme d'alimentation des droits CPF et des plafonds ne relèvent plus de la loi, mais du niveau réglementaire ;

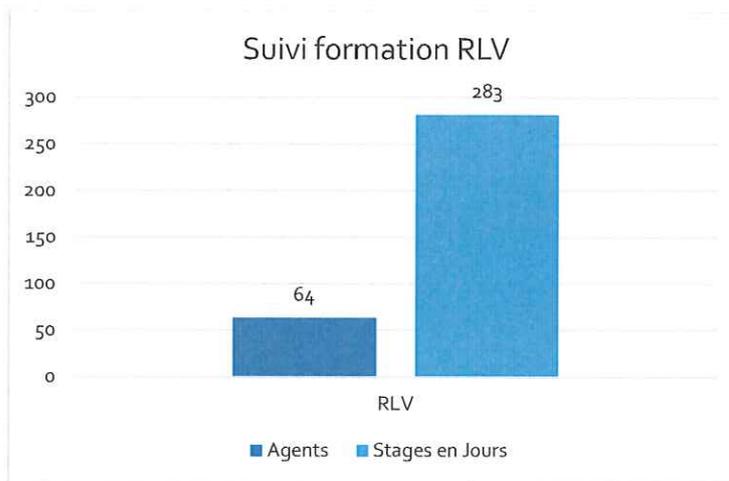
• Pour garantir la portabilité des droits entre le secteur privé et le secteur public, la loi prévoit **la possibilité de convertir en heures les droits acquis en euros, une disposition équivalente étant intégrée au code du travail pour la conversion en euros des droits acquis en heures.**

Le décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 a dans un deuxième temps précisé les règles d'alimentation du CPF, notamment les rythmes d'alimentation et les plafonds applicables, et définit également les modalités de la portabilité des droits et de leur conversion entre secteurs public et privé.

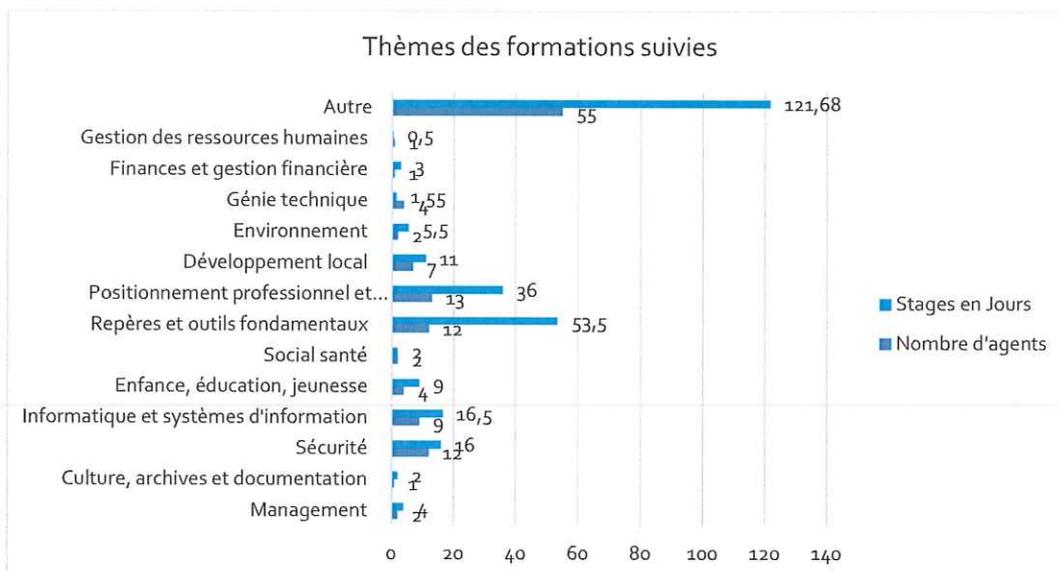
Il convient de noter que ce n'est pas l'employeur qui incrémente les comptes des agents. En effet, les données sociales annuelles font remonter les droits acquis. Vous pouvez consulter vos droits sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.

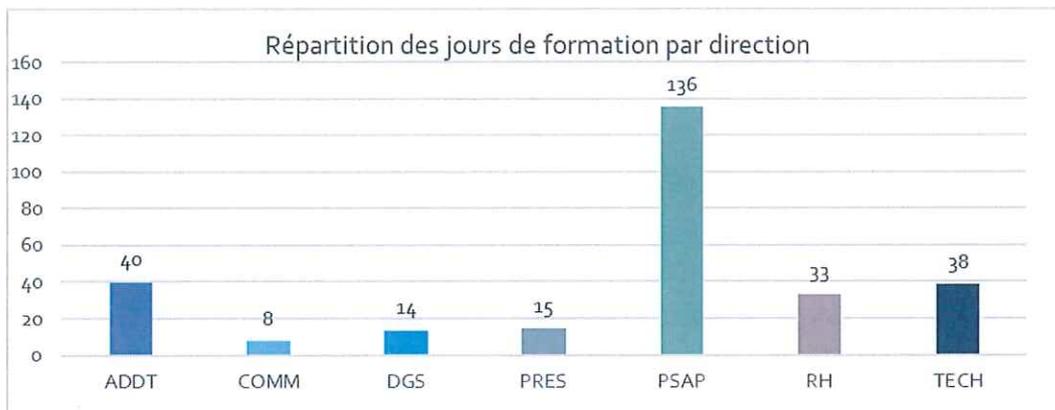
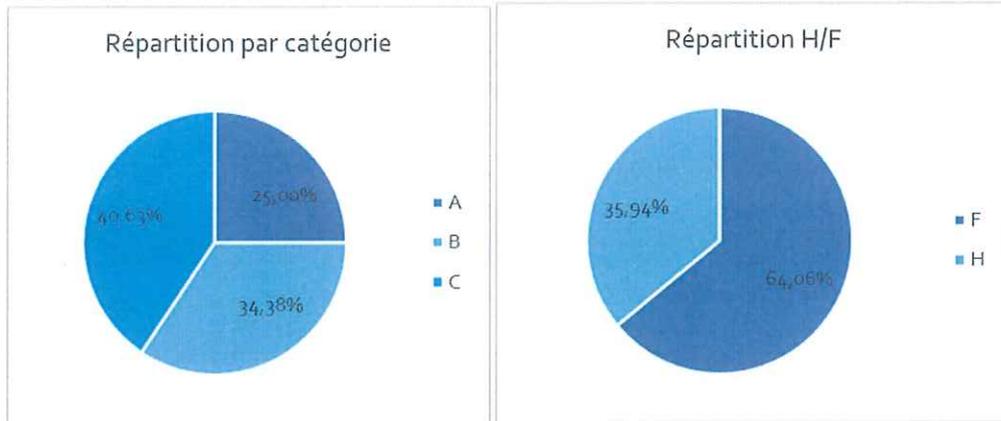
A noter : à la date de rédaction du plan de formation, certaines attestations 2020 n'ont surement pas encore été reçues, aussi ce bilan ne peut être considéré comme consolidé

LA STRUCTURE DES FORMATIONS 2020



Stages en jours 2019 : 692.4
 Stages en jours 2018 : 576





L'année 2020 est marquée par une nette baisse du nombre de journées de formations réalisées par les agents de la communauté d'agglomération par rapport à 2019. Le contexte sanitaire et les nombreuses annulations de formations expliquent cet écart

LE BUDGET FORMATION 2020

Le budget formation 2020 se décompose comme suit pour un total annuel de 74 567,51€

❖ Cotisation Cnfpt : 55 595.79€

Les principales formations payantes de l'année :

Formation	Organisme	Coût
Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans	Aisance Aquatique	40,00 €
Ateliers supports d'histoires (tablier, tapis, cubes à comptines)	Collectif Oralité Auvergne	100,00 €
Programme pluriannuelle et gestion des AP/CP	AFIGESE	620,00 €
Formation initiale SST	CERFOS	300,00 €
Conseil QVT	Accompagnement Agent	160,00 €
Assises Européennes de la transition énergétique	Palais des congés	468,00 €
Habilitation électrique	APAVE	1190,00 €
E-magnus comptabilité	Berger Levrault	1000,00 €
Se mouvoir, agir, penser, grandir	Piklerloczy	597,00 €
Etre accueillant en LAEP	ACEPP	900,00 €
Transfert compétence	CLARILOG	722,39 €
Accompagnement agent – retour d'expériences - COVID	NEERIA	7680,00 €
BNSSA – Formation continue	FMNS	600,00 €
Place des marchés opérateurs – formation managers	ACHETEZA.COM	1080,00 €
Dispositif PAMAL (prévention des accidents et maladie de l'appareil locomoteur)	Kiné France Prévention	3514,33 €
TOTAL		

LES FORMATIONS INTRA 2020

Formations réalisées par le CNFPT sur cotisation :

Intitulé de la formation	Public concerné Bilan de la formation	Nombre de participants Nombre de groupe	Durée de la formation	Période de réalisation
Réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)	Cadres des Directions « Culture et Vie Associative » Riom et Direction Culture RLV Qualités de la formation et des deux intervenants soulignées Transversalité appréciée	13 (dont 7 de RLV) – 1 groupe	2 jours	15 et 16/12/20

Le contexte sanitaire n'a pas permis de réaliser l'ensemble des formations intras souhaitées, notamment pour la Direction petite enfance.

LES AXES STRATÉGIQUES 2021

Le plan 2021 est construit autour d'axes stratégiques : Management ; respect des obligations réglementaires, renforcement de la technicité ; prévention, santé et sécurité au travail sans oublier les demandes individuelles.

- **Le management**
- **Respect des obligations réglementaires**
- **Le renforcement de la technicité**
- **La prévention, santé et sécurité au travail**
- **Les demandes individuelles selon les thématiques**

Un nouvel axe apparaît désormais :

- **Les formations transversales aux 3 collectivités (RLV, RIOM et CIAS)**

LES FORMATIONS COLLECTIVES 2021

La volonté de notre collectivité d'organiser des stages en intra, c'est-à-dire réservés aux agents de la collectivité est réelle depuis plusieurs années. Elle devrait perdurer cette année notamment au regard des possibilités que le CNFPT pourra offrir.

❖ Le management

Certaines actions vont être déployées en lien avec l'avancée du dossier Qualité de Vie au Travail.

Action de formation Durée estimée	Descriptif – objectifs pédagogiques	Agents concernés	Prestataire - Coût
Séminaire des cadres (1 jour)	Thématique à définir	Cadres de la collectivité et Elus	Organisme privé 1 500 €
Parcours formation management	Thématiques de formation en lien avec la prise de fonction sur un poste d'encadrement	Nouveaux cadres	CNFPT et formateurs internes

❖ Le renforcement de la technicité

1/ La Direction Petite Enfance

Action de formation Durée estimée	Descriptif – objectifs pédagogiques	Agents concernés	Prestataire - Coût
Démarche Snoezelen (2 jours)	Mettre en place cette démarche avec un lieu dédié sur le site	Agents de la crèche de Volvic	Cotisation CNFPT
Analyse de pratiques	Disposition qui permet aux professionnels (les) de revenir sur des situations particulières à la demande de l'établissement	Agents Direction petite enfance	Organisme privé 5 400 €
Journée Petite Enfance Le respect de l'enfant, sens et contresens Christine SCHUHL	-Interroger ses pratiques professionnelles en lien avec les principes de réalité - Approche pluridisciplinaire : droit institutionnel et pédagogique. - Perfectionnement des connaissances	115 agents et encadrants de la Petite Enfance	Uni-D 9 300 €
Logiciel Technocarte (4,5 jours)	Formation financière et technique, administrateur, utilisateur	Technocarte	4 050 €

2/ Direction De la Culture

Action de formation Durée estimée	Descriptif – objectifs pédagogiques	Agents concernés	Prestataire - Coût
Assises de la culture	Accompagnement à l'animation d'ateliers		
Un tiers lieu : qu'est-ce que c'est ? (1 jour)	Action 1 du parcours formation Médiathèque Définir les notions relatives au tiers lieu Médiathèque afin qu'elles soient partagées par l'équipe	Agents et encadrants de la Médiathèque	Cotisation CNFPT
De l'accueil du public en bibliothèque à la médiation en médiathèque tiers lieu (2 jours)	Action 2 du parcours formation Médiathèque <ul style="list-style-type: none"> Appréhender le rôle de chacun dans l'accueil général de la structure et définir sa place Connaître pour mieux comprendre les publics issus du champ social Appréhender la relation aux différents publics... 	Agents et encadrants de la Médiathèque	Cotisation CNFPT
Communication relationnelle et gestion des conflits et de l'agressivité (2 à 3 jours)	Action 3 du parcours formation Médiathèque <ul style="list-style-type: none"> Comprendre les mécanismes relationnels et les facteurs déclenchant conflit ou agressivité Gérer ses émotions dans le discours relationnel Faciliter la relation de communication professionnelle... 	Agents et encadrants de la Médiathèque	Cotisation CNFPT 2022
Retour d'expériences – bilan d'étapes	Action 4 du parcours formation Médiathèque <ul style="list-style-type: none"> Echanger sur les apports des formations dans l'exercice des missions Identifier les éventuelles difficultés restantes... 	Agents et encadrants de la Médiathèque	Cotisation CNFPT 2020

3/ Direction des Services Techniques

Action de formation Durée estimée	Descriptif – objectifs pédagogiques	Agents concernés	Prestataire - Coût
Cohésion de groupe (2 jours)	Instaurer une bonne compréhension et communication entre les encadrants	6 cadres	Cotisation CNFPT
Excel avancé	Réalisation de tableaux de bord financiers, tableaux croisés dynamiques...	17 agents et encadrants	Formation en ligne CNFPT
Word avancé	Présentation de document (sommaire automatique....)	17 agents et encadrants	Formation en ligne CNFPT

4/ Formation transversale toutes Directions

Action de formation Durée estimée	Descriptif – objectifs pédagogiques	Agents concernés	Prestataire - Coût
Gestion de projets « La gestion de projets RLV » (1 jour)	Culture commune gestion de projets RLV	Cadres et chefs de projets	Cotisation CNFPT
Gestion de projets « Elaboration d'une charte opérationnelle » (1 à 2 jours)	Disposer d'une charte opérationnelle sur la gestion de projets RLV	Cadres et chefs de projets RLV	Cotisation CNFPT
Office 365 – TEAMS (2,5 jours)	Utilisation de l'outil TEAMS dans le cadre du déploiement d'Office 365	Tout agent	Organisme privé 1 700 €

❖ **Le respect des obligations réglementaires**

Un budget conséquent est prévu pour ces formations réglementaires.

Action de formation Durée estimée	Descriptif – objectifs pédagogiques	Agents concernés	Prestataire - Coût
Formation initiale Assistants de prévention (3 + 2 jours)	Mise à jour des habilitations	Nouveaux assistants de prévention	Organisme privé 2 820 €
Formation n+ 1 Assistants de prévention (1 jour)	Formation réglementaire	Assistants de prévention ayant eu la FI en 2019	Organisme privé 795 €
Habilitations électriques	Tous niveaux – Initiale et recyclage	Agents concernés	Organisme privé 3 500 €
Autorisations de conduite	Tous types d'autorisations – initiale et recyclage	Agents concernés	Organisme privé 7 000 €
SST initiale (2 jours)	Obligatoire pour les Services civiques	Service Civique	Organisme privé 160 €
Autorisation de conduite Gerbeur Cat. 2 (1 jour)	Formation réglementaire	Agents concernés	Organisme privé 730 €
Montage- démontage et utilisation d'un échafaudage (2,5 jours)	Formation réglementaire	9 agents du Pôle Technique et 2 agents du musée	Organisme privé 2 250 €

BNSSA recyclage	Formation réglementaire	Agent concerné	Organisme privé 85 €
MAC Formateur SST	Formation réglementaire	Formateur interne	Organisme privé 1 240 €

❖ **La prévention, santé et sécurité au travail**

Ces formations sont intégrées au dispositif de plan de prévention mis en œuvre au sein de la collectivité et pilotées en internes par le service prévention de la collectivité.

Action de formation Durée estimée	Descriptif – objectifs pédagogiques	Agents concernés	Prestataire - Coût
Approche du handicap (0,5 jour)	Etre sensibilisé aux questions relatives au handicap	6 agents et encadrants Pôle Services Techniques	Organisme privé Pas de coût
Manipulation extincteurs (0, 5 jour)		Agents sur différents sites	Organisme privé 1 350 €
SST Formation initiale (2 jours)		Agents volontaires	Organisme privé 2 400 €
SST Recyclage (1 jour)		Agents formés SST	Formateur interne
Dispositif PAMAL		Agents de crèches	Organisme privé 3 514 €
Le chlore gazeux et la sécurité (1 jour)		Agents de la piscine	Organisme privé 900 €

❖ **Les formations transversales aux collectivités (Riom, RLV et CIAS) mises en place en jours sur cotisation CNFPT – Union de Collectivités**

Intitulé de formation / Durée estimée	Descriptif – Objectifs pédagogiques	Agents concernés
Le management d'une équipe en télétravail (1 à 1,5 jours)	Prendre conscience des spécificités du télétravail pour adapter le pilotage de son équipe et accompagner le télétravailleur dans ce nouveau mode de travail	Cadres des collectivités
La connaissance de l'environnement territorial (Formation à distance)	Comprendre les spécificités de l'environnement territorial et focus DMRH	Personnel non titulaire sur emploi permanent
Habilitations électriques (2 jours)	Initiale	Agents concernés
SST Initiale (2 jours)		Agents volontaires
HACCP (2 jours)		8 agents Cuisine Centrale DEJ Mairie + CIAS + RLV

LES DEMANDES INDIVIDUELLES

Plus de 250 demandes de formations ont été recensées lors des évaluations pour plus de 143 agents différents ;

Pour rappel, afin d'être effectives, les agents doivent procéder à leur inscription via la plateforme du CNFPT pour des stages organisés par l'organisme soit auprès du service formation qui étudiera la recevabilité de leur demande

POUR SUIVRE LA DIVERSIFICATION DES MODALITES D'APPRENTISSAGE

Aujourd'hui les formes d'apprentissage évoluent et montrent l'intérêt d'utiliser d'autres méthodes permettant plus d'interactions, de l'autoformation, une individualisation des parcours, un accès plus rapide à la formation et un apprentissage collaboratif.

Pour aller dans le sens de ces évolutions et placer ainsi le stagiaire acteur.rice de sa formation, le CNFPT s'est engagé dans un travail de recombinaison pédagogique d'une partie de son offre de services. Il développe depuis 2018 des pédagogies actives, enrichies et inversées. Il s'agit de poursuivre la diversification des modalités d'apprentissage, d'enrichir les temps en présentiel, notamment grâce aux nouvelles possibilités offertes par le développement du numérique, d'inverser la pédagogie en donnant accès à des ressources avant la formation en présentiel, et de combiner différentes approches. C'est ainsi une offre de formation qui s'amplifie pour couvrir des besoins spécifiques, prolonger ou accentuer l'efficacité des formations en présentiel

Aussi le CNFPT, propose

- des formations mixtes : (formations à distance et temps de présentiel)
- des formations à distance
- des formations en présentiel uniquement

Il convient automatiquement pour s'inscrire à ses formations, d'avoir une adresse mail nominative. A minima, il convient de disposer d'un ordinateur équipé d'une sortie sonore et d'un accès à internet

En plus le CNFPT propose désormais de nouvelles modalités

- des séminaires en ligne
- des E-communautés de stage
- des Webinaires
- des E-communautés thématiques

Le service formation reste à disposition des agents pour faciliter l'accès à ces nouvelles modalités à tous les agents.

La nouvelle médiathèque de Riom Limagne et Volcans aura également un accès ouvert aux agents des collectivités du territoire.